

N°434

du 30
Septembre
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

FOOTBALL

Le démarrage du
championnat
national repoussé
au 22 octobre 2011

L'attentat de Soudou à la table de la CVJR ce vendredi à Kara

La confirmation ou la remise en cause de l'accusation de l'UFC ?

Festival

Edem Kodjo présidera
le 22e Festival
International de
Géographie en France



Gilchrist Olympio, Président de l'UFC

Adoption de l'autorisation de ratification
de la Convention C81 de l'OIT

Les entreprises industrielles et
les établissements commerciaux
bientôt dans le viseur de
l'inspecteur du travail

Enquête sur les allégations de tortures à l'ANR

Lettre ouverte de SOS CIVISME, CAO et COPED

Une enquête en totale
impartialité, un facteur
de confiance entre
le peuple et ses institutions

Coopération multilatérale

Entre la Banque mondiale
et le Togo, ça ne fléchit
toujours pas !

Repères

"Poètes, à vos plumes"

L'association "Global Culturama" avec l'appui financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), a organisé le vendredi 23 septembre à Lomé, une soirée dénommée "Veillée poétique", pour présenter les résultats du concours de poésie, lancé en août passé lors d'un atelier d'écriture intitulé "poètes, à vos plumes".

Au total 31 candidats ont pris part à cette compétition, de 17 à 55 ans. Ils sont constitués d'étudiants, d'élèves et de professionnels dont 5 filles. A l'issue de cette soirée, 4 lauréats dans les catégories du prix de la meilleure déclamation, du poème le plus esthétique, de la poésie féminine et du meilleur espoir pour les moins de 21 ans, y compris les 10 premiers concurrents ont été primés. Leurs poèmes ont entre autres pour titre "souvenir", "éducation", "l'alcool un poison lent"; "l'argent"; "Aného ma ville"; "les danses de chez nous" et "tous pour la patrie". Les candidats ont concouru sur des thèmes relatifs à l'amour, l'écologie, au développement durable, aux droits humains. Les critères de sélection ont porté sur le fond, la forme, la sonorité, la musicalité, l'adéquation entre le thème choisi, la forme et les figures de styles. Les lauréats ont reçu des trophées, des enveloppes, des livres et de bons d'achat. Cette soirée vise à encourager et récompenser les poètes togolais dans leur rôle d'éveil de conscience à travers le message qu'ils véhiculent. L'atelier a, quand à lui, permis à ces artistes de travailler "la confiance en soi" dans le but de maîtriser les différents styles d'écriture poétique pour la réalisation de meilleures anthologies togolaises. Pour le président de "Global Culturama", Mensah Kpoti Gaskin, le Togo regorge beaucoup de talents qui peuvent éclore, s'affirmer et participer au développement de notre pays. Il a aussi exhorté les lauréats à améliorer leurs performances afin de donner aux autres, le goût et l'opportunité de leur emboîter le pas.

Encourager l'excellence

Le CRACK, une institution de promotion de l'excellence en milieu scolaire a organisé, la 7e édition de remise de prix d'excellence le samedi 24 septembre à Lomé à l'intention de trente neuf meilleurs élèves des divers examens nationaux de l'année écoulée. A travers cette manifestation dénommée "Fête de l'Education", le CRACK entend motiver et encourager l'ensemble des élèves à plus d'ardeur dans leur cursus scolaire.

Les récompenses de cette édition parrainée par l'artiste de la chanson, King Messan sont évaluées à cent cinq millions (105.000.000) de francs CFA. Selon le président du jury, Difernand Yaovi Dossou, président de l'Union Nationale des Associations Parents d'élèves de l'Enseignement Public du Togo (UNAPEEP), ces prix enlevés par les lauréats dont les moyens se situent entre 15 et 20/20 sont répartis en deux rubriques: A et B. La rubrique A est écartelée en quatre volets: prix CRACK, Féminin, Handicapé et prix spécial Ecole Alpha. Cette rubrique a recomposé sur toute l'étendue du territoire, onze meilleurs élèves dont sept filles au CEPD, neuf meilleurs au BEPC dont cinq filles, dix meilleurs au BACI dont quatre filles et neuf meilleurs au BACII dont cinq filles. Outre les bourses d'études d'une valeur de 15.000.000F CFA octroyées à chacun des primés dans la série prix spécial d'Ecole Alpha tous les meilleurs élèves ont reçu des fournitures scolaires et les romans. La rubrique B constituée de diplômes d'honneur est décernée aux partenaires pour leurs appuis à l'institution. Le président du CRACK, Maurice Komi Atsu Adzadé a exprimé sa gratitude à tous ceux qui s'emploient en matière d'éducation, notamment, le gouvernement, l'ONG Plan Togo et l'Ecole Alpha et félicité les lauréats pour leurs efforts fournis. Créé le 27 février 2005, grâce aux appuis multiformes de ses partenaires, le CRACK a, à ce jour récompensé 600 meilleurs élèves aux divers examens.

Protéger les enfants

L'Observatoire Syndical de Lutte contre le Travail des Enfants (OSLTE) a organisé le vendredi 23 septembre à Aflao Sagbado dans la préfecture du Golfe, une campagne de sensibilisation contre le travail des enfants et la nécessité de les envoyer à l'école.

L'objectif visé est de susciter de la part des enfants, des travailleurs, des parents et des décideurs une prise de conscience, un changement de comportement dans la lutte contre ce phénomène qui hypothèque l'avenir des enfants et de la nation. Selon la présidente de l'OSLTE, Thérèse Gnaku Tcheouafei, les enfants non scolarisés sont exposés à d'énormes risques. Ils sont convoyés à l'étranger par les trafiquants à des fins douteuses où sont précocement soumis aux travaux durs qui nuisent gravement à leur santé à cause de leur corps fragile et en pleine croissance. Elle a déploré le fait que d'autres soient abandonnés à eux-mêmes et s'adonnent au banditisme, au vol, à l'usage de la drogue, à la prostitution avec risque de contracter les IST/VIH/SIDA. Mme Tcheouafei a exhorté l'assistance à scolariser les enfants afin de les préserver de ces vices et faire d'eux la relève de demain. Elle a précisé que cette campagne démarrée depuis février dernier se poursuit sur tout le territoire pour éclairer les populations sur le bien fondé de l'instruction des enfants. Elle a indiqué que tout parent qui n'envoierait pas son enfant dont l'âge est compris entre 5 et 15 ans à l'école s'expose à la rigueur de la loi qui oblige la scolarisation des enfants.

M.A./ATOP

Festival

Edem Kodjo présidera le 22e Festival International de Géographie en France

L'ancien Premier Edem Kodjo présidera le 22ème Festival international de géographie (FIG) qui rassemble du 6 au 9 octobre à Saint-Dié dans les

France. Le Togo et le Rwanda sont les deux seuls pays africains à l'honneur de cette 22ème édition et y tiennent une place prépondérante.



Edem Kodjo

Vosges, plusieurs hommes politiques, écrivains, artistes, universitaires, enseignants, avocats, etc pour débattre et donner leurs visions du monde.

"L'Afrique plurielle, paradoxes et ambitions" est le thème du Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié-des Vosges dans l'Est de la

France. Le FIG tient une présidence permanente et une présidence tournante à chaque édition. Au vu du vaste programme de ce festival, la géographie est plus entendue dans le sens de la géostratégie. Ainsi le FIG réunira du 6 au 9 octobre à Saint-Dié-des Vosges plusieurs hommes politiques, écrivains, artistes,

universitaires, enseignants, avocats, etc. pour débattre et donner leurs visions du monde. Salons du livre, Entretien, expositions, films, démonstrations culinaires, conférences-débats, spectacles, concerts sont au menu du Festival International de Géographie 2011. Le Togo sera représenté par des artistes, des ministres, des universitaires.

Le Premier ministre Edem Kodjo, longtemps présent sur la scène africaine par son expérience à l'OUA et ses ouvrages sur l'avenir du continent. Le tout dernier, Lettre à l'Afrique cinquanteaire

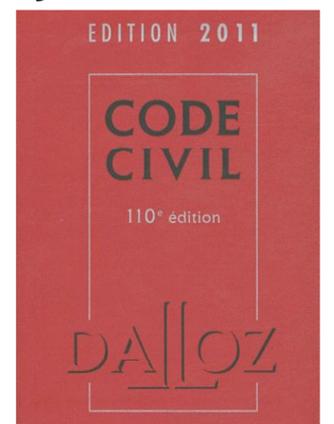
(Gallimard 2010) fait sans concessions le bilan critique des cinquante années d'indépendance et demande à l'élite du continent de relever le défi du développement.

Président de la Fondation PAX Africana, au service de la paix, Edem Kodjo consacre son temps à des activités de lobbying, de recherche et d'étude d'action de développement en Afrique. Il a notamment organisé un Colloque sur la renaissance africaine en mai 2011 à Lomé où furent présentes d'éminentes personnalités du monde de la politique, des affaires et des sciences d'Afrique.

Edition

Le Code civil français très vendu

A l'automne, les feuilles tombent les températures chutent... et le Code civil monte dans les ventes de livres. La mouture 2011 de cette bible du droit édité par Dalloz vient d'entrer à la quinzième place des vingt meilleures ventes d'ouvrages en France (classement Livres Hebdo), coïncé entre Fairy Tail (T.20) de Hiro Mashima et le dernier roman policier d'Harlan Coben. Le Code civil napoléonien est peut-être celui des trois qui compte le plus de rebondissements: 27900 pages, 27500 articles et une flopée de jurisprudences, d'une actualité brûlante, le tout pour 40 € tout rond. "Le droit va très vite, nous faisons en plus des mises à jour hebdomadaires", précise l'un des six rédacteurs aux manettes de ce mastodonte qui exige des correcteurs et des serveurs de stockage conséquents. Car ce petit pavé dense est la base de la vie quotidienne, familiale et des contrats, que ce soient les litiges entre voisins ou les lois de bioéthique. Comme cette toute nouvelle loi intégrée in extremis



dans cette édition 2011 qui permet d'envoyer des lettres recommandées par voie électronique. Le Code civil qui sera bientôt sur iPad, doit son succès essentiellement saisonnier aux étudiants, mais aussi aux avocats, juristes et collectivités territoriales qui forment le socle des fidèles lecteurs de chaque édition. Quant à leur nombre, impossible de le déterminer: le tirage du Code civil n'est pas divulgué. Une pudeur de vieille dame à mettre sur le compte du grand âge d'une institution née en 1807.

Arts plastiques

"Territoire de création": 3ème édition à partir du 22 novembre

Des plasticiens togolais regroupés au sein du "Groupe de Lomé" (un collectif d'artistes plasticiens du Togo) célébreront du 22 novembre au 22 décembre la troisième édition de Territoire en création. Finalité d'une telle rencontre qui regroupera aussi des plasticiens venus de l'étranger, favoriser d'une part le brassage artistique, et d'autre part porter les talents des artistes togolais auprès du grand public. "L'activité culturelle et artistique au service du développement" est le thème central de l'édition 2011 de cette manifestation d'amoureux et de professionnels des arts visuels.

Le cadre, la démarche, les grandes orientations et les principaux animateurs de "Territoire de création" demeureront les mêmes. Vingt-cinq (25) artistes nationaux et internationaux y sont attendus. Parmi eux, des Français, Allemands, Burkinabés, Béninois, Ghanéens et autres.

Cependant, pour l'an 3 de cette grand-messe annuelle d'arts plastiques, les touches nouvelles proviendront du côté de la durée de l'évènement. "Territoire de création" durera un mois plein cette année. Par ailleurs, les habitués de cet "harem artistique" découvriront en 2011 l'octroi de primes "au Meilleur artiste, au Meilleur sponsor et au Meilleur partenaire" de la rencontre du

"Groupe de Lomé". Ces lauréats seront dégagés à l'issue du travail d'un jury placé sous la direction de Me Ata. Un concert animé par des artistes de la chanson et des humoristes de la place, une exposition itinérante et une restitution de "Territoire de création 3" dans d'autres pays de la sous-région sont les autres nouveautés de ce rendez-vous annuel.

Du reste, rebelote

Les organisateurs vont ressortir du placard les recettes qui leur ont permis de recevoir au moins 2.000 visiteurs (élèves, artistes, promoteurs culturels voire des autorités) lors de leur dernière édition. Ces recettes résident dans l'organisation d'un atelier de création, de conférences, d'une table ronde, des points de presse, de visites guidées, une soirée des artistes, une exposition-vente, etc. Le Goethe Institut et la Bibliothèque Félix Couchoro, situés à Lomé, prêteront leur cadre au déroulement de ces diverses activités.

Grâce à un programme du Goethe Institut, le directeur de ce festival Claudio Kunakey séjourne en Allemagne actuellement et profitera de son séjour jusqu'au 2 octobre pour sélectionner certains artistes allemands qui voudront bien faire le déplacement de Lomé.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

L'attentat de Soudou à la table de la CVJR ce vendredi à Kara

La confirmation ou la remise en cause de l'accusation de l'UFC ?

Sylvestre D.

Il aura marqué un tournant regrettable dans le processus démocratique du Togo. Selon un communiqué de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVR), les audiences publiques se poursuivent ce 30 septembre à Kara avec l'attaque armée du convoi de Gilchrist Olympio à Soudou et les conflits intercommunautaires survenus à Guérin-Kouka. Si les événements de Guérin-Kouka n'ont pas connu une ampleur nationale, l'attentat de Soudou est encore dans les gorges. Tellement, il sera resté sans suite jusqu'à ce jour. Rentré au pays depuis l'assassinat de son géniteur, Sylvanus Olympio, en 1963, juste pour la Conférence nationale, le leader de l'Union des forces de changement (UFC) voulait ainsi réaliser des tournées pour se positionner et se faire mieux connaître. Au nom de la démocratie. Le 5 mai 1992, il sera attaqué avec les siens à Soudou, localité de la préfecture d'Assoli, près de Bafilo, alors qu'ils étaient en convoi pour une tournée dans la région. Précisément, pour un meeting régulièrement autorisé. Cela a coûté la vie au Dr Marc Messan Attidépé, ainsi qu'à plusieurs personnes qui accompagnaient la délégation de l'UFC. Au cours de cette attaque, Gilchrist Olympio, le président de l'UFC, grièvement blessé n'a eu la vie sauve qu'après son évacuation sanitaire rapide sur le Bénin (première opération à Natitingou) et la France pour des soins à l'hôpital du Val-de-Grâce, dans un Grumman spécial de la présidence ivoirienne.

A ce jour, les auteurs de ces crimes n'ont toujours pas été inquiétés. Sous le ciel du pouvoir de Lomé, rien à signaler. Et, pour combler le vide, le parti de Gilchrist Olympio s'en est servi. Sa version a toujours accusé l'armée togolaise et, particulièrement, le défunt Ernest Gnassingbé, alors Capitaine de l'armée. «Le mardi 5 mai, il pleut sur la ville de Sokodé et dans toute la région. Ce qui perturbe quelque peu le programme des meetings. Mais, en fin de matinée, le convoi des véhicules de l'UFC s'ébranle de Sokodé en direction de Bafilo. Le convoi est précédé de quelques minutes par un véhicule de sécurité avec à son bord deux hommes. Au total, sept véhicules, qui tomberont dans une embuscade entre Bafilo et Soudou. Sur la route vers 12 heures, le convoi est attaqué. A quelques 200 mètres, après avoir franchi le pont de la rivière Sarah, une bombe explose devant la Nissan Patrol de Gilchrist Olympio. Les véhicules précédant la Patrol n'ont pas été inquiétés. Aussitôt après l'explosion, les trois derniers véhicules du convoi sont pris sous un tir nourri que les témoins identifient comme celui d'armes automatiques. Gilchrist Olympio



Gilchrist Olympio, Président de l'UFC

est atteint au poumon et à la hanche de plusieurs balles explosives. Patrick Lawson et le chauffeur de la Nissan Patrol, quoique tous les deux blessés réalisent qu'il faut immédiatement quitter les lieux. Un habitant de la région leur affirme qu'il est possible de se rendre rapidement au Bénin. Il leur indique le chemin. La piste est impraticable, mais ils n'ont guère le choix (...) Les enquêteurs de la Commission internationale diligentée par la FIDH (8 au 13 juin 1992), au terme d'un rapport concluent «que l'attentat du 5 mai 1992 survenu vers 12 heures sur la route de Bafilo à Soudou qui fit plusieurs morts parmi lesquels le Docteur Atidépé et plusieurs blessés parmi lesquels Gilchrist Olympio a vraisemblablement été préparé et exécuté par des militaires (...) Que la liberté de mouvement et l'autonomie d'action laissée au capitaine Ernest Gnassingbé permettent à celui-ci de se livrer à un activisme incompatible avec son statut militaire». Après avoir donné son accord à la venue au Togo de la Commission internationale d'enquête, le président Eyadéma va tenter d'aiguiller l'enquête en proposant un collaborateur pour les recherches. La Commission de la FIDH déclina l'offre. Une vive polémique entre le RPT et l'Opposition, suivra au sujet des commanditaires de l'attentat et de la provenance des armes utilisées. Le Secrétaire général du RPT, M. Amédégno, ouvra le débat sur RFI : M. Amédégno : «Ni l'armée togolaise ni le Général d'Armée Eyadéma, ne sont pour rien dans l'attentat contre Gilchrist Olympio». J.-L. Aplogan : On a dit que ce serait du matériel de guerre qu'on a utilisé... M. Amédégno : Les opposants aussi ont du matériel de guerre. Il n'y a qu'à le vérifier chez M. Edem Kodjo ; il a beaucoup de matériel de guerre. Même Olympio avait du matériel de guerre. Il n'y a pas que l'armée qui a du matériel de guerre !», lit-on sur le site du parti.

Après les conclusions de la FIDH, l'armée avait décliné toute responsabilité dans le crime de Soudou. Dans une mise au point datée du 18 juillet 1992, elle

déclarait dans le quotidien officiel : «les FAT n'ont pris aucune part à l'attentat de Soudou [...] les FAT rejettent catégoriquement toutes les conclusions de la commission d'enquête internationale en ce qu'elles sont partisanses, fantaisistes et dénuées d'objectivité». Vont-elles rebondir à la barre ce vendredi pour se prononcer à nouveau ? Elles s'habituent à prendre la parole, dans la phase des audiences, pour donner leur version des faits. Qu'à cela ne tienne, il est évident que des témoins et victimes vivants de l'attentat ne manqueront pas d'indexer l'armée au nom du principe de la collégialité. Ernest a trépassé et on ne peut encore tirer sur une tombe. En 1992, un rapport d'enquête d'une commission internationale de juges en avait conclu à la responsabilité du capitaine Ernest Gnassingbé

dans l'attentat de Soudou. Les conclusions de ce rapport d'enquête sont restées sans suite judiciaire.

Rappelons que, hier, les audiences ont porté sur les violences sociopolitiques des années 1990-1991. La Commission a écouté 17 auditions, dont 14 consacrées aux déplacements forcés des populations et auditions privées relatives aux violences basées sur le genre. Dans cette veine, une attention particulière a été accordée aux événements de Bodjé et Médjé survenus en 1991. S'agissant des auditions relatives auxdits événements, celles-ci ont mis en relief les violences et violations des droits de l'homme à caractère ethnique qui ont caractérisé cette période de notre histoire récente. Pour la CVJR, à l'analyse des motifs qui sont à la base de ces affrontements intercommunautaires avec leur lot de tragédies, le Togo ne peut se construire si l'opportunité n'est pas donnée aux victimes de se faire entendre, aux témoins de partager avec le peuple leur version des faits, et aux auteurs de s'engager dans une démarche sincère de contrition. Par ailleurs, l'évocation desdits faits ne doit nullement déboucher sur des rancœurs, ni désirs de vengeance, mais plutôt constituer une occasion historique au cours de laquelle chaque Togolais doit prendre l'engagement d'éviter au pays la répétition de ces actes ignobles qui ont marqué notre marche vers la démocratie.

Enquête sur les allégations de tortures à l'ANR

Lettre ouverte de SOS CIVISME, CAO et COPED

Une enquête en totale impartialité, un facteur de confiance entre le peuple et ses institutions

Depuis le 17 septembre dernier, toutes les attentes sont braquées sur la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), chargée d'éclairer l'opinion sur les



Koffi Kpakpabia (CAO)

cas de tortures et traitements dégradants qu'auraient subi les détenus dans l'affaire de complot contre la sûreté de l'Etat. Et avec le transfèrement de certains condamnés de la prison civile de Lomé vers les prisons de Tsévié, Atakpamé et Sokodé, des avocats de la défense ont tambouriné avoir

suspendu leur participation aux séances des interrogatoires de leurs clients par la CNDH. De quoi protester contre la mesure. Ce qui reste un combat de droit pour des



Yawo Awume (SOS-Civisme)

praticiens qui s'y connaissent le mieux. Mais pour bon nombre d'observateurs, l'enquête confiée à la CNDH constituée, à n'en point douter, un sérieux test pour l'institution dirigée par Koffi Kounté. Laquelle institution, étatique et constitutionnelle de surcroît, bénéficie plutôt de la présomption

de complicité avec l'Autorité gouvernementale. Du moins, dans la conscience collective. Au point qu'un faux pas dans les présents cas de torture allégués aurait



Ouro-Bossi Tchakondo (COPED)

confirmé le peu de crédit que les compatriotes accordent à l'institution. Ce n'est pas aussi forcément ce que tout le monde hurle qui est vrai à 100%. La CNDH aura beau être recomposée, la qualité de ses travaux sera forcément noyée dans la grande crise de confiance

qui singularise les Togolais. Il lui faut donc savoir rendre la vérité des choses. Peut-être, par elle, le peuple va recommencer par croire en ce que dit toute institution



Koffi Kounté (CNDH)

étatique. C'est ce qu'entrevoient déjà SOS CIVISME, CAO et COPED. Les trois organisations de la société civile togolaise viennent d'envoyer une double lettre ouverte au ministre de la Justice et au président de la CNDH. A

(suite à la page 4)

VERBATIM Par Eric J.

Le Togo non-permanent

« Monsieur le Président,

Dans le cadre du processus de renouvellement des membres non-permanents du Conseil de sécurité, notre Assemblée procédera, le 13 octobre prochain, à l'élection de cinq nouveaux membres non-permanents du Conseil, en remplacement de ceux dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2011.

Mon pays, le Togo, figure parmi les candidats du Groupe des Etats d'Afrique qui solliciteront les suffrages des Etats membres à l'occasion de ces élections. » C'est en ces termes que le Premier Ministre Gilbert Fossoun Hougbo a annoncé à l'Assemblée générale des Nations-unies la candidature du Togo pour un siège de membre non-permanent du Conseil de Sécurité.

Le Conseil de sécurité des Nations unies est l'organe exécutif de l'Organisation des Nations unies (ONU). Son principal rôle est le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Selon la Charte des Nations unies, il dispose de pouvoirs spécifiques tels que le maintien de la paix, l'établissement de sanctions internationales et l'intervention militaire. Certaines de ses décisions, appelées résolutions, ont force exécutoire et les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer ses décisions.

Le Conseil de sécurité est composé de quinze membres : cinq permanents pourvus du droit de veto (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) et dix élus pour une durée de deux ans (renouvelés par moitié tous les ans). C'est ainsi que le mandat des cinq membres non-permanents arrive à échéance à la fin de cette année. D'où l'Assemblée générale doit procéder à leur renouvellement. Pour ce faire, deux postes reviennent d'office aux Etats africains. Malheureusement, comme l'a souligné le Premier ministre « contrairement à la pratique observée jusqu'ici au niveau de l'Afrique, s'agissant des élections au Conseil de sécurité, trois candidats sont en lice cette année pour briguer les deux sièges qui reviennent au continent africain. » Il s'agit du Maroc, de la Mauritanie et du Togo pour remplacer le Nigeria et le Gabon. L'Afrique du Sud y reste jusqu'à fin 2012.

La candidature du Maroc, explique le ministre chérifien des Affaires étrangères et de la Coopération, Taïb Fassi Fihri, « s'inscrit dans le cadre du principe de rotation établi au sein du Groupe africain. »

Quant à la Mauritanie qui avait profité de la Conférence des Pays Non-Alignés à Belgrade pour faire campagne en faveur de sa candidature, pense que celle-ci « créera certainement un équilibre au sein du Conseil, compte tenu de la position sud-africaine entièrement favorable aux séparatistes du Polisario. »

Par rapport à ces deux candidats qui n'ont pas un soutien de poids au sein de la communauté africaine, le Togo bénéficie du soutien, non seulement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) mais en plus de celui de l'Union Africaine (UA). En regardant d'ailleurs la position géographique de ces trois candidats, il est clair qu'aux côtés de l'Afrique du Sud située au Sud du continent que l'on retrouve un pays au Sud du Sahara et un autre au Nord du continent. Les votants tiendront certainement compte de ce facteur essentiel ajouté à la politique de bon voisinage par une diplomatie active sur le continent pratiquée par notre pays.

Visiblement, avec les argumentaires pointilleux et concrets développés par le Premier ministre qui battent en brèche ceux de nos concurrents, rien ne doit empêcher l'élection du Togo au siège de membre non-permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU. L'espoir est permis.

A fin août 2011 dans l'espace Uemoa

L'indice des prix en hausse de 2,6% en glissement annuel au Togo

Jean Afolabi

Bien que le niveau des prix amorce une chute de 0,4% en août 2011 par rapport au mois précédent au Togo, l'indice des prix à la consommation (Base 2008=100) est en hausse par rapport à la même période il y a un an. D'après l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), l'indice au Togo s'est situé à 109,2 en août, alors qu'à la même période en 2010, il se pointait à 106,4, soit une augmentation de 2,6%. En revanche, l'écart trimestriel est resté nul, 0,0%, d'autant que l'indice se situait au même niveau, à 109,2 en

mai 2011.

Après un pic en juin, à 110,1, la courbe de l'indice des prix à la consommation au Togo a amorcé une chute, passant à 109,6 en juillet, à 109,2 en août.

Dans l'ensemble de l'Union, c'est la Côte d'Ivoire qui a enregistré la plus forte variation de l'indice en glissement annuel. Il est situé à 4,6% par rapport à août 2010. Pendant que le Mali enregistrait le plus faible taux, à 1,8%. En variation mensuelle, par rapport à juillet 2011, c'est le Niger qui enregistre le plus fort taux, à 0,9%, avec un indice à 106,4 en août 2011. La plus faible variation mensuelle a été le Togo, à

-0,4%.

La moyenne de l'Union s'est située à 3,5% en glissement annuel par rapport à août de l'année dernière, avec un indice des prix à la consommation de 106,1. En variation mensuelle, la moyenne de l'Uemoa est en augmentation de 0,1% par rapport à juillet. Depuis mai, en fait, la moyenne régionale est en augmentation. Après une courte stabilité entre mai et juin, à l'indice 105,9, celui-ci est passé à 106,0 en juillet, puis à 106,1 en août. Les relevés des prix ont été effectués dans la principale agglomération de chaque Etat membre.

Au Ghana, en glissement annuel

L'Indice des prix à la production en progression de 17,24% en août

L'Indice des prix à la production (IPP) a progressé de 17,24% le mois dernier par rapport au même mois l'année précédente, a annoncé mercredi à Accra le Service des statistiques du Ghana cité par Chine nouvelle. Ce chiffre montre également une augmentation de l'inflation à la production de 3,3% par rapport à celle enregistrée en juillet, mois où l'IPP était en hausse

de 13,94 percent, a déclaré aux médias la statisticienne du gouvernement Grace Bediako. Cette augmentation est due principalement à la montée considérable dans le secteur des mines et carrières, qui a gagné de 12,75 points pour atteindre 46,93%, contre 34,18% le mois précédent, selon Mme Bediako.

Le secteur manufacturier, qui représente plus des deux tiers du

total de l'industrie, a également enregistré une augmentation de 1,9 points par rapport au mois précédent, passant de 14,32% à 16,2%. Les services aux collectivités ont enregistré la plus faible hausse avec une inflation de 0,31% en glissement annuel. L'évolution globale des prix en glissement mensuel entre juillet et août s'est élevée à 2,37%, soit une hausse de 1,54 point.

Au Bénin

Le niveau des prix en baisse de 0,1% en août

En août 2011, le niveau général des prix à la consommation au Bénin a connu une baisse de 0,1% contre une stabilité au mois précédent. D'après l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), cette évolution s'explique essentiellement par le recul du niveau des prix des produits alimentaires et des services liés au logement. Calculé hors

produits alimentaires, le niveau général des prix a, par contre, connu une hausse en rapport principalement avec la hausse du niveau des prix des services des transports. L'inflation sous-jacente s'est établie en hausse de 1,1% contre 0,2% le mois précédent. Les niveaux des prix des produits frais et des produits énergétiques ont baissé de 4,2% et 0,5%,

respectivement. Au regard de la provenance des produits, la diminution du niveau général des prix, au cours de ce mois, est en rapport avec celle des prix des produits locaux. Du point de vue classification sectorielle, on observe une baisse du niveau des prix des produits primaires et manufacturés et une hausse des prix des services.

Coopération multilatérale

Entre la Banque mondiale et le Togo, ça ne fléchit toujours pas !

Dans le cadre des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), une réunion de travail et d'échanges a réuni ce 26 septembre 2011 à Washington la délégation togolaise et les autorités de la Banque mondiale, principalement l'Economiste en chef, Région Afrique, Shanta Devarajan. Interrogée à la sortie, pour L'UNION, par Sylvie Nenonene, de la Représentation résidente de la Banque au Togo, la ministre Ekoué Dédé Ahoéfa du Développement, de la planification et de l'aménagement du territoire résume l'état des relations entre l'institution financière et technique et le Togo:

«Notre séjour ici, à Washington, a été extrêmement fructueux. Cela nous a permis de faire le point de la coopération avec la Banque mondiale et d'identifier des pistes pour l'améliorer. Premièrement, pour ce qui est du secteur agricole, nous avons noté avec la Banque qu'il y a eu des évolutions très positives sur l'exécution des programmes du secteur agricole. Nous avons aussi noté avec satisfaction les progrès qu'on est en train de faire pour mettre en vigueur le projet sur le secteur privé. Un autre élément qui est important, c'est tout ce que nous faisons dans le domaine du secteur minier et de la protection sociale. Ce sont-là des éléments que nous allons consolider avec la Banque dans le futur. Mais nous attendons aujourd'hui l'approbation d'un programme qui doit nous permettre de renforcer notre vulnérabilité face aux risques de crises et de catastrophes naturelles. Donc, ce programme va passer au Conseil d'Administration en décembre, et nous avons saisi l'occasion de cette mission pour faire un plaidoyer pour que ce programme passe, et pour que



Photo: L'Union

Dédé Ahoéfa Ekoué, Ministre Développement, de la planification et de l'aménagement du territoire

nous renforçons notre capacité à faire face aux crises et aux catastrophes. Un élément qui est fondamental pour nous, c'est le renforcement de nos capacités. Lors de notre séjour, nous avons profité pour nous imprégner des meilleures stratégies pour que le Togo renforce ses capacités par rapport au financement pour le changement climatique. Il s'agit d'une discussion qui est très importante dans la mesure où ça nous prépare pour le sommet qui aura lieu à Durban sur le changement climatique. Nous sommes aussi en discussion avec la Banque sur tout ce qui concerne le renforcement des capacités de l'administration et nous allons trouver les moyens pour solliciter des expertises internationales pour renforcer notre administration, afin qu'elle joue plus efficacement son rôle de moteur de développement dans notre pays. Le gouvernement est, en effet, vraiment impliqué à enregistrer des progrès sur le développement. Comme vous le savez, nous avons eu quelques

succès par rapport à certains OMD. Nous sommes aussi dans le processus de renforcer le secteur privé. Ce n'est pas quelque chose de fictif, puisque comme vous le savez, nous avons renforcé le Centre de Formalité des Entreprises. Nous sommes actuellement en train de lancer une étude pour le guichet unique du commerce extérieur. Donc, les togolais ont de bonnes raisons d'être confiants en l'avenir. Cet avenir, on le construit ensemble : le gouvernement, la société civile, le secteur privé, et la population d'une manière générale. C'est donc un moment porteur d'espoir et avec notre partenariat avec la Banque mondiale, nous saisissons l'opportunité pour capitaliser sur tous les espoirs et toutes les opportunités qui se présentent dans cette phase critique pour notre pays. Et avec la formulation du nouveau DRSP, nous allons poser les jalons pour renforcer encore notre croissance au cours des 4 à 5 prochaines années».

SANTÉ

Par Maurille Aféri

Le rhume

Les « Remèdes de grand-mère » : Les remèdes traditionnels qui suivent sont recommandés par des médecins ou ont une certaine base scientifique.

Bouillon de poulet. Pour aider à dégager les sinus tout en favorisant une activité antibactérienne et antivirale, prendre du bouillon de poulet chaud, assaisonné d'un oignon, d'ail, de poivre de Cayenne ou de piment forts.

Inhalation d'eucalyptus (*Eucalyptus radiata* ou *E. globulus*). Pour soulager, dégager et désinfecter les voies respiratoires, inhaler des vapeurs d'eucalyptus durant 15 minutes, 3 fois par jour en phase aiguë, et 1 fois avant le coucher lorsque le rhume se résorbe.

Miel et citron. La combinaison du miel et du citron permet de soulager l'irritation de la gorge. Le miel pourrait également inhiber la reproduction des bactéries dans la gorge.

Tisane au gingembre (*Zingiber officinale*). Cette tisane « réchauffante » classique permet de soulager les symptômes du rhume. Faire infuser 1 c. à soupe de gingembre frais râpé dans 250 ml d'eau bouillante pendant 10 minutes.

Tisane à la cannelle (*Cinnamomum zeylanicum*). Infuser 1 c. à soupe de cannelle en

poudre et 2 gousses d'ail dans 250 ml d'eau bouillante durant 20 minutes. Aromatiser avec un peu de miel et de citron. Boire de 1 à 3 tasses par jour.

Tisane à la mélisse (*Melissa officinalis*). Cette tisane aux propriétés antivirales aide à diminuer la fièvre associée au rhume et à la grippe. Infuser durant 10 minutes 1 c. à soupe de feuilles séchées de mélisse dans 250 ml d'eau bouillante.

Tisane d'orme rouge (*Ulmus rubra*). L'orme rouge contient un mucilage qui soulage l'irritation de la gorge. Mélanger 1 c. à soupe d'orme rouge en poudre avec 200 ml d'eau et un peu de miel. Se gargariser légèrement puis avaler à petites gorgées.

Tisane d'eupatoire perfoliée (*Eupatorium perforliatum*) et d'**achillée millefeuille** (*Achillea millefolium*). Faire une tisane avec ½ c. à thé d'eupatoire et ½ c. à thé d'achillée millefeuille; infuser durant 30 minutes dans 1 tasse (250 ml) d'eau. L'association provoque une abondante sudation et stimule le système immunitaire. Boire aussi chaud que possible.

Cocktail total des Antilles. Cette recette traditionnelle des Antilles a fait ses preuves depuis des générations : mélanger 125 ml de jus de citron, 2 c. à soupe de vinaigre, 1 gousse d'ail écrasée, 1 c. à thé de gingembre frais râpé et un peu de poivre de Cayenne. Avaler d'un coup.

(à suivre)

Lettre ouverte de SOS CIVISME, CAO et COPED

Une enquête en totale impartialité, un facteur de confiance entre le peuple et ses institutions

(suite de la page 3)

l'endroit du membre du Gouvernement, les auteurs de la lettre disent se réjouir de la diligence avec laquelle la recommandation de la Cour suprême a été prise en compte avec le mandat donné à la CNDH pour conduire l'enquête. «... nous vous prions de mettre à la disposition de la CNDH les moyens indispensables pour la réussite de sa mission, car le doute ne doit plus persister dans l'esprit du peuple togolais sur des cas avérés ou non de torture au moment où des efforts sont consentis pour faire la lumière sur les violations de droits de l'homme que notre pays a connu par le passé et réconcilier les Togolais», écrivent-ils au ministre Tchitchao Tchalm.

A la CNDH, il est rappelé l'article 21 de la Constitution qui condamne

la torture et toutes les autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants, car la «personne humaine est sacrée et inviolable». Et d'ajouter que «ces cas de tortures allégués par les accusés ont choqué l'opinion nationale quand on sait qu'aujourd'hui la torture est considérée comme l'une des pires formes de violation des droits de l'homme». «Monsieur le Président, tous les regards sont fixés sur vous et votre institution et le peuple togolais, particulièrement, fonde son espoir sur cette enquête qui le situera sur la véracité des faits. Le peuple togolais peine à se réconcilier avec lui-même d'une part et avec ses dirigeants d'autre part. Les conclusions de cette enquête conduite dans une totale impartialité seront, à n'en point

douter, un facteur de confiance entre le peuple et ses institutions», concluent-ils. Avec la conviction que la juste mesure de la responsabilité assignée sera prise.

Il faut rappeler que l'Exécutif a aussi vu juste dans la gravité des allégations à la barre de la chambre judiciaire de la Cour suprême et «exhorte la CNDH à faire diligence pour mettre à sa disposition, dans les meilleurs délais possibles, les résultats de ses investigations». Autrement, un seul cas avéré devra être sanctionné par l'Autorité. La torture est un crime imprescriptible au regard du droit national et international et, souvent, les gouvernants qui sont traqués par la justice, même des décennies après, n'ont pas été ceux-là qui ont personnellement perpétré les actes répréhensibles.

Adoption de l'autorisation de ratification de la Convention C81 de l'OIT

Les entreprises industrielles et les établissements commerciaux bientôt dans le viseur de l'inspecteur du travail

* Les entreprises minières et de transport pourront être exemptées de l'inspection.

Jean Afolabi

Tout comme les entreprises agricoles, dont la ratification très prochaine de la Convention N° 126 de l'Organisation internationale du travail (OIT) par le Togo impose des visites inopinées des inspecteurs du travail, les entreprises industrielles et les établissements commerciaux seront également soumis à cette nouvelle obligation de l'Etat. C'est l'engagement tacite que prennent les autorités en adoptant, le 14 septembre dernier, l'avant-projet de loi autorisant la ratification de la Convention C81 de l'OIT.

L'inspecteur du travail ne sera point réduit à régler des litiges nés entre employeurs et employés. Il pourra, régulièrement, rendre visite aux établissements industriels, à tous les établissements – cela s'entend – pour lesquels les inspecteurs du travail sont chargés d'assurer l'application des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession. Des doigts accusateurs pointent déjà les entreprises installées dans la Zone franche, qui ont une curieuse



Elliott Ohin, Ministre des Affaires Etrangères

lecture des droits légaux de leurs employés souvent soumis à des horaires élastiques, dans des conditions peu enviables. La démarche est valable pour les établissements commerciaux. Mais, précise la Convention C81 de l'OIT, «la législation nationale

pourra exempter les entreprises minières et de transport ou des parties de telles entreprises de l'application de la présente convention». Sans en donner les raisons.

Ici, le SMIG, le salaire minimum garanti, défie le traitement de la

plupart des employés. Lorsque le Togo aura étendu son système d'inspection du travail dans les établissements industriels et commerciaux, il s'agira pour l'inspecteur de s'assurer des dispositions relatives, notamment à la durée du travail, aux salaires, à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être, à l'emploi des enfants et des adolescents, et à d'autres matières connexes. Au-delà des conseils techniques que l'inspecteur aura à fournir aux employeurs et aux travailleurs sur les moyens les plus efficaces d'observer les dispositions légales. Une étude de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), dans les Etats membres, situe le revenu d'activité mensuel moyen à 54 000 francs Cfa. Avec des niveaux plus élevés à Abidjan (71 000 francs) et Dakar (58 000 francs). Mais, le plus faible niveau moyen de revenus est enregistré à Lomé avec 26 000 francs par mois. Les défaillances, les déficiences et autres abus nos couverts par la législation devront être portés à l'attention de l'autorité. Un terrain sur lequel les inspecteurs ne devront pas chômer. Mais la Convention prône une certaine

collaboration entre les services d'inspection du travail et les employeurs et les travailleurs ou leurs organisations.

A l'inverse du domaine agricole, il est requis ici la collaboration d'experts et de techniciens dûment qualifiés, notamment en médecine, en mécanique, en électricité et en chimie, au fonctionnement de l'inspection, selon les méthodes jugées les plus appropriées aux conditions nationales. Au finish, il est visé les effets des procédés employés, des matières utilisées et des méthodes de travail sur l'hygiène et la sécurité du travailleur. Entre autres obligations, l'Etat fixe les conditions pratiques dans lesquelles les visites d'inspection devront s'effectuer pour être efficaces.

Sous réserve des exceptions que la législation nationale pourrait prévoir, l'inspecteur du travail n'est autorisé à avoir un intérêt quelconque direct ou indirect dans les entreprises placées sous son contrôle. Il est tenu, sous peine de sanctions pénales ou de mesures disciplinaires appropriées, de ne point révéler, même après avoir quitté son service, les secrets de

fabrication ou de commerce ou les procédés d'exploitation dont il peut avoir eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Il devrait aussi traiter comme absolument confidentielle la source de toute plainte lui signalant un défaut dans l'installation ou une infraction aux dispositions légales et devra s'abstenir de révéler à l'employeur ou à son représentant qu'il a été procédé à une visite d'inspection comme suite à une plainte.

Enfin, une précision nécessaire, les établissements industriels et commerciaux «devront être inspectés aussi souvent et aussi soigneusement qu'il est nécessaire pour assurer l'application effective des dispositions légales en question». Les cas de viol ou de négligence des dispositions pourront être poursuivis devant les tribunaux. Dans le meilleur des cas, il est laissé à la libre décision de l'inspecteur du travail de donner des avertissements ou des conseils au lieu d'intenter ou de recommander des poursuites. Voilà qui promet un brin de sérieux dans la gestion du travail dans les entreprises locales.



AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après :

Mardi 04 Octobre 2011

08h 00 à 12h 00 : Toute la ville de Tsévié, Planification, ISSET-Tsévié, Hôtel MILISSA, Diamond Ciment à Dalavé, Davié, Péage de Davié, Voltic, Oando, CMS Davié, Ferme Anénou, les Services TdE d'Avédji et de Tsévié, Darégal Equatorial, Adétikopé, Togocel et Télécel Adétikopé, DFépôt EET à Adétikopé, White Way et Service Amical.

Mercredi 05 Octobre 2011

08h 30 à 11h 00 : Rues des Hydricarbones, des Girafes, Hodo, de la Binah, Avévoïn, Clinique TAAMBA, Banquer Atlantique, Institut Montesquieu, SOTED, SPT SOTED.

09h 00 à 16h 00 : Mission Tové et Kovié.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

FOOTBALL/

Le démarrage du championnat national repoussé au 22 octobre 2011

Initialement prévu pour démarrer le 1er octobre 2011, le championnat national de football, saison 2011-2012 vient d'être reporté au 22 octobre prochain, selon un communiqué de la Fédération Togolaise de Football.

Gilles Vevey

Le Bureau Exécutif qui s'est réuni mercredi a fait le point des préparatifs. Outre le match Tunisie-Togo qui préoccupe les dirigeants, il a été constaté que les clubs n'ont pas fini d'enregistrer leurs joueurs. Certains clubs n'ont même pas enregistré plus de dix joueurs.

" Nous avons fait le point et nous nous sommes rendu compte que les clubs n'ont pas totalement terminé les enregistrements. Dans ces conditions, nous avons jugé de nous accorder deux semaines supplémentaires pour peaufiner les préparatifs ", a indiqué Hervé Piza, le 1er Vice président de la Fédération qui a dirigé la réunion de mercredi en l'absence du président Gabriel Améyi, parti au Caire pour les réunions du Comité Exécutif de la CAF et de ses commissions.

Selon la Fédération, les enregistrements vont se poursuivre jusqu'au 30 septembre 2011. Passé ce délai, les clubs ne pourront plus enregistrer. " Nous avons bien précisé aux clubs qu'à la suite de la publication des enregistrements,



vingt-cinq jours leur sont accordés pour les contestations. Ce n'est qu'à la suite de ces formalités que la commission valide chaque dossier", avait tout récemment déclaré Amavi Patatu, porte-parole du Bureau Exécutif.

Jusqu'alors très peu de clubs disposent du nombre de joueurs nécessaire pour faire

un championnat. "A ce jour, deux ou trois clubs peuvent se targuer de disposer du nombre de joueurs suffisant pour faire un match. Certains clubs n'ont même pas enregistré dix joueurs", affirme-t-on au secrétariat de la FTF.

A leur décharge, sont évoqués la longue trêve, obligeant beaucoup de joueurs togolais

à s'expatrier et les problèmes de subvention.

La bonne nouvelle, c'est que l'Etat a réaffirmé sa volonté d'aider la Fédération à travers la subvention promise à la suite d'une rencontre entre le ministre des Sports et la Fédération. Elle devrait être disponible avant le démarrage.

Football/Hicham El Amrani officialisé secrétaire général de la CAF

Le Comité exécutif de la CAF réuni le 27 septembre 2011 au Caire a confirmé Monsieur Hicham El Amrani au poste de secrétaire général.

Arrivé en mars 2009 en qualité de secrétaire général adjoint, Hicham El Amrani assurait depuis le 1er octobre 2010 les fonctions de secrétaire général par intérim après le départ de Mustapha Fahmy devenu directeur des compétitions à la FIFA.

Né le 29 mars 1979 au Maroc, le nouveau secrétaire général a effectué toute sa scolarité primaire et secondaire au lycée Lyautey de Casablanca avant de poursuivre des études supérieures à l'Institut franco-américain de Paris.

Lauréat de la 4e édition du FIFA Master (2003-2004), il a ensuite été responsable du marketing de la Confédération asiatique de football (AFC) avant de rejoindre la CAF.

Beach-volley/ Les éliminatoires continentales se disputent à Lomé

La Confédération Africaine de Volleyball (CAVB) a désigné le Togo pour abriter du 13 au 17 octobre prochain, les matches de la coupe continentale de Beach volleyball, éliminatoires pour les Jeux Olympiques de 2012.

La compétition qui regroupera onze pays se déroulera à la plage de Lomé. Des délégations d'Afrique du sud, du Cap Vert, de la RD Congo, d'Egypte, du Gabon, de la Guinée Conakry, du Kenya et du Togo rivaliseront pour décrocher le précieux sésame pour Londres 2012.

Du côté de la FTVB (Fédération togolaise de volley-ball), on assure que les préparatifs vont bon train. "Nous avons sollicité un expert du beach-volley qui devrait arriver dans les prochains jours pour appuyer nos équipes en homme et en dame. Nous espérons bien évidemment nous qualifier pour els Jeux Olympiques", a confié Ayawovi Babanawo, président de la FTVB.

En août dernier à Accra, le Togo avait terminé finaliste chez les dames et demi-finaliste chez les hommes lors des éliminatoires zonales des JO 2012. Les beach-volleyeuses togolaises ont été battues en finales par le Nigeria 4 matches gagnés contre 0, tandis que le Nigeria a battu le Togo chez les hommes en matches de classement 4 matches contre 0. Malgré ces défaites, les togolais (hommes et dames) sont qualifiés pour la phase continentale des éliminatoires qui se déroulera donc du 13 au 17 octobre prochain à Lomé.



Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À COMPTER DU 07 AOÛT 2011, LE PLAN DE NUMÉROTATION TÉLÉPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 À 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RÉSEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRÉCÉDER L'ANCIEN NUMÉRO DU CHIFFRE " 2 ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les stages en entreprises

Etonam Sossou

Les mois de Juillet et d'Août sont des mois de vacances pour les élèves et les étudiants. Pour la première catégorie, la nécessité de meubler le temps, de servir ou même de se rendre utile, devient urgente.

Pour la deuxième catégorie, les étudiants, l'urgence d'obtenir un stage académique est aussi de plus en plus pressante pour diverses raisons. Et du coup, c'est la ruée vers les entreprises, à la recherche d'un hypothétique stage de vacances ou académique. A bien observer comment fonctionnent les pratiques au Togo, on pourrait aisément se demander s'il est facile d'avoir accès à un stage de vacances ou à un stage académique ?

Les entreprises pendant cette période, octroient des stages aux élèves et étudiants pour perfectionner les acquis théoriques accumulés durant l'année (le cas des étudiants en cycle de formation professionnelle). Ces stages, de ce fait sont le prolongement plutôt pratique des connaissances préalablement acquises. Le stage (académique) permet de se

familiariser avec les outils et les reflexes en entreprises, de telle sorte que le stagiaire puisse acquérir une certaine expérience qui lui sera profitable à coup sûr. Il pourrait en être de même pour les élèves qui, à priori, n'ont d'intérêts que pécuniaires, à savoir, gagner un peu d'argent pour préparer la prochaine rentrée scolaire. Mais, à terme, ils peuvent aussi gagner en expérience et accumuler certaines connaissances pratiques. Du point de vue social, la Société gagne à former sa jeunesse et à la rendre utile ; les entreprises peuvent permettre à leur personnel de souffler et de combler certains postes de travail pour certains agents mis en congés. Dans la politique et la stratégie des stages de vacances ou académiques, toutes les parties prenantes sont gagnantes. Il y a donc manifestement intérêt. Mais, qu'observe-t-on dans la démarche qui conduit à la recherche et à l'obtention de ces stages ?

La pauvreté morale et matérielle la plus rampante et la plus ubuesque a torpillé les mentalités de ceux qui ont la charge ou la responsabilité de recruter les stagiaires.

Pas toujours faciles



En réalité, il s'agit de la politique des recommandations. Un critère de recrutement des stagiaires qui n'a rien d'objectif ; il faut avoir un « parrain », un peu comme si vous étiez recruté dans un cercle ésotérique où absolument il vous faut un parrain. Il faut avoir quelqu'un ou quelque chose qui vous sert de piston.

Dans certaines structures, les stagiaires sont énormément et anormalement exploités. Aucune erreur ne leur est tolérée ; quand une machine exploitée à des fins

de service, s'abîme, c'est au stagiaire de déboursier de l'argent pour les réparations. C'est peut-être exagéré parce qu'on croira que le cas sus évoqué reste infime ou marginal. Les déplacements, les descentes sur le terrain... sont à la charge des stagiaires. Faire un stage en entreprise est une autre forme d'exploitation. Pourtant, des partenariats sont souvent signés entre les entreprises et les

universités ; ce partenariat vise à renforcer la professionnalisation des enseignements et à crédibiliser la formation continue en entreprise des étudiants.

Il y a un gap, un fossé profond entre ce qui se dit, ce qui est prévu par les pouvoirs publics et les entreprises et la réalité effective sur le terrain. Que faire pour assainir ces pratiques et rendre plus accessibles et plus évidents les

stages académiques ? Certainement, il faudrait revenir non seulement aux valeurs morales qui fondent toute société humaine, donc toute entreprise citoyenne, afin de valoriser le savoir-faire, les compétences ou la valeur intrinsèque des étudiants qui sollicitent des stages. C'est dire que les autres pratiques qui ont actuellement pignon sur rue et qui hypothèquent l'obtention de ces stages doivent rapidement et impérativement disparaître. Car, la société de demain, la société des valeurs, la société qui bouge, la société dynamique qui impulsera la mutation sociale, exige d'adopter ce comportement. Sur un autre plan, aucune entreprise ne peut aspirer à créer de la valeur ajoutée en torpillant les mécanismes qui conduisent à la valorisation des ressources humaines. Pour les prochaines campagnes de stages académiques et de vacances, qu'il plaise aux Chefs d'Entreprise de retourner aux critères les plus objectifs et de tirer le meilleur profit des connaissances des stagiaires qui frappent à leurs portes.

Dixième anniversaire de l'année internationale des volontaires
Les activités officiellement lancées ce matin

L'institut français de Lomé, sert de cadre ce matin au lancement officiel des activités du Comité national de promotion du volontariat et la célébration du dixième anniversaire de l'année internationale des volontaires (AIV+10).

En s'inspirant du succès de l'AIV, le monde entier célèbre le volontariat comme étant une expression de notre humanité commune, du respect, de la

organisations non gouvernementales, le système des Nations Unies et les communautés à reconnaître et à participer activement à la célébration de l'AIV+10 en reconnaissance du travail accompli par les volontaires.

La célébration de l'AIV+10 consiste entre autres à mettre en place dans chaque pays, tout au long de 2011 et si possible au-delà, des activités qui

volontaires des ONG et associations de développement, les volontaires nationaux du PROVONAT interviennent dans les différents domaines des OMD.

Le 17 Décembre 1985, l'Assemblée générale des Nations Unies a institué la Journée Internationale des Volontaires (JIV) qui est célébrée chaque année le 5 décembre. La JIV est devenue l'occasion de reconnaître le rôle crucial que jouent les



compréhension, de la confiance, de la solidarité et réciprocité, et en tant que moyen entre autres d'éveiller la volonté, l'énergie positive et la capacité d'innover de millions de personnes tout en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En bref, l'objectif général de la célébration du dixième anniversaire, est d'œuvrer pour une meilleure reconnaissance mondiale de la contribution du volontariat au développement des sociétés et à la paix.

Cette célébration voudrait aussi signifier un appel mondial à l'action qui encourage les dirigeants des gouvernements, les organisations de volontaires, la société civile, le secteur privé, les

présenteront la diversité, l'étendue et la profondeur du volontariat. Il s'agira aussi d'une part, de promouvoir et de valoriser les actions de tous les corps de volontaires œuvrant au Togo, et d'autre part, de mobiliser davantage de volontaires autour des initiatives de développement.

Le thème des OMD a été déjà mis en avant pour célébrer la Journée Internationale des Volontaires (JIV) en 2010. Ce thème est conservé pour l'AIV+10 ans et est axé sur « le Volontariat au service du développement local et participatif ».

Au Togo, les volontaires internationaux de France Volontaires, de Peace Corps, de la GIZ, du programme VNU, les

volontaires de toute sorte et du monde entier et les organisations de volontaires dans l'appui aux plus vulnérables. Douze ans plus tard, à travers la résolution (A/Res/52/17 de 1997), l'année 2001 a été proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies comme étant l'Année Internationale des Volontaires (AIV) dans le but d'améliorer la reconnaissance, la facilitation, le réseautage et la promotion des services de volontariat. L'année a été dédiée à augmenter la prise de conscience des résultats obtenus et du potentiel du volontariat pour le développement économique et social

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1079
DE LOTO BENZ DU 21 Septembre 2011

Le tirage de LOTO BENZ de ce 28 Septembre 2011 porte le N°1080

La semaine dernière, LOME a recensé l'essentiel des gros lots gagnés lors du tirage N°1079 de LOTO BENZ.

Ainsi, le point de vente 5705 a fait le bonheur d'un parieur qui remporté la somme de 500.000F CFA. L'opérateur 7082 a quant à lui enregistré un gros lot de 1.500.000F CFA et un autre de 2.000.000F CFA.

A KOTOKOU KONDJI, la chance a souri à un parieur qui a gagné un gros lot de 1.350.000F CFA, sur le point de vente 7724.

A l'intérieur du pays, c'est la ville d'Atakpamé qui s'est démarquée, avec un lot de 500.000FCFA gagné auprès de l'opérateur 7104. n'est pas en reste, avec la ville de KPALIME qui a resencé sur le point de vente 7204, un gros lot de 2.000.000F CFA.

Continuez à tenter votre chance, en achetant à 200F CFA les tickets de la Tranche Commune Entente 2011! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA. Un voyage par avion et un séjour en République de Côte d'Ivoire. Vous pourrez également tirer votre lot, lors du grand tirage qui aura lieu le 30 Septembre 2011, parmi trente lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1080 de LOTO BENZ du mercredi 28 Septembre 2011

Numéro de base

57

24

08

19

06